



Publication en ligne le : 08/11/2022

Affichage en mairie le : 08/11/2022

Le procès-verbal sera publié la semaine suivant la séance du conseil municipal du mois de décembre.

- DÉLIBÉRATION n° 22-81** | Participations aux sorties scolaires au titre de l'année scolaire 2022/2023  
> Approuvée à l'unanimité
- DÉLIBÉRATION n° 22-82** | Piscine de Guer – Convention de partenariat avec la Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande  
> Approuvée à l'unanimité
- DÉLIBÉRATION n° 22-83** | Extension du restaurant scolaire : avenants nécessaires  
> Approuvée à l'unanimité
- DÉLIBÉRATION n° 22-84** | Association « L'outil en main » : attribution d'une subvention exceptionnelle  
> Approuvée à la majorité – abstentions : M. ALIAGA, A. GIZARD
- DÉLIBÉRATION n° 22-85** | Tarifs des salles polyvalentes de Val d'Anast et tarifs des locations de matériels  
> Approuvée à la majorité – abstentions : M. ALIAGA, A. GIZARD – contre : C. LAMY
- DÉLIBÉRATION n° 22-86** | Service public d'assainissement collectif de Maure de Bretagne : fixation de la redevance et du prix du m<sup>3</sup> - Tarifs 2023  
> Approuvée à l'unanimité
- DÉLIBÉRATION n° 22-87** | Service public d'assainissement collectif de Maure de Bretagne : fixation de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) – Tarifs 2023  
> Approuvée à l'unanimité
- DÉLIBÉRATION n° 22-88** | Service public d'assainissement collectif de Campel : fixation de la redevance et du prix du m<sup>3</sup> - Tarifs 2023  
> Approuvée à l'unanimité
- DÉLIBÉRATION n° 22-89** | Service public d'assainissement collectif de Campel : fixation de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) – Tarifs 2023  
> Approuvée à l'unanimité
- DÉLIBÉRATION n° 22-90** | Programmation culturelle 2023 au Rotz : prix d'entrée des spectacles  
> Approuvée à la majorité – abstentions : M. ALIAGA, A. GIZARD, C. LAMY, E. ROGER
- DÉLIBÉRATION n° 22-91** | Modification du tableau des emplois et des effectifs permanents  
> Approuvée à l'unanimité
- DÉLIBÉRATION n° 22-92** | Constitution d'une provision pour créances douteuses  
> Approuvée à l'unanimité

